DEPARTEMENT DES VOSGES

VILLE DE RAON L'ETAPE

EXTRAIT DU

ARRONDISSEMENT
DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en

exercice : 29

Séance du 20 DECEMBRE 2022 A 18H30

Présents à la séance : 25 L'An Deux Mil Vingt Deux, le 20 DECEMBRE A 18H30

Extrait affiché le : 28 décembre 2022

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire De ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

5ème séance 2022

Présents: M. PIERRAT Benoît, Maire, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, M. SALÉRIO Philippe, Mme DUPONT Virginie, Adjointes et Adjoints, M. BREGEOT Claude, Mme ACCILI Micheline, Mme DEL MASTRO Marie-Claire, Mme PIANT Noëlle, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. EVRARD Luc, M. ROMARY Fabrice, Mme RAIZNER Stéphanie, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, Mme SCHILLINGER Stella conseillères et conseillers municipaux.

<u>Objet</u>: Attribution des contrats d'assurances: RC, dommage aux biens, flotte automobile et protection fonctionnelle.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme FERREIRA-PIERRAT Maria à M. COLIN Joël Mme RUYER Christine à Mme ADAM Nathalie

Absents excusés :

Mme ELI Emilie

M. BURGER Emmanuel

N° 110/2022 <u>Secrétaire de séance</u> : Mme SCHILLINGER Stella

Monsieur Bernard RAMBOURG, Adjoint délégué, expose à l'assemblée délibérante les résultats de la consultation marché public lancée en vue de renouveler pour les 3 prochaines années civiles les contrats d'assurances : dommage aux biens et risques annexes, responsabilité civile et risques annexes, véhicules à moteur et risques annexes, protection fonctionnelle des agents et des élus.

Suite à l'analyse technique des offres réalisée par le cabinet ARIMA CONSULTANT ASSOCIES, Il est proposé d'attribuer chaque lot de la manière suivante :

- Lot 1 « dommage aux biens et risques annexes » à la société GROUPAMA GRAND EST pour une offre en solution de base à 20 576.50 € toutes taxes comprises,
- Lot 2 « responsabilité civile et risques annexes » à la société PNAS/AREAS pour une offre en solution de base + protection juridique au tarif de 4 188.09 € toutes taxes comprises,
- Lot 3 « véhicules à moteur et risques annexes » à la société PILLIOT/GLISE pour une offre de base + bris de machines à 35 129.39 € toutes taxes comprises,
- Lot 4 « protection fonctionnelle des agents et des élus » à la Compagnie GROUPAMA GRAND EST pour une offre en solution de base à 1 863.21 € toutes taxes comprises.

NO 110/2022

Ces explications apportées,

Le Conseil Municipal présent et représenté, après en avoir délibéré,

Décide unanimement d'attribuer les 4 lots d'assurances dans les

conditions susdites,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats correspondants ainsi que tout document rendu nécessaire.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, Le Maire,